



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER HALLES-BEAUBOURG-MONTORGUEIL

Réunion du jeudi 20 octobre 2022

Présent.e.s : Miriam BAUMANN, Jean-Daniel BERARD, Michel BRETON, Franck BRIAND, Jean-François FRIER, Alain GENEL, Pierre GENIN, Christophe JUNIEN, Sophie PONS, Jean POYET, Bruno RENE-BAZIN, François RICHE, Marie-Ange SCHILTZ, Céline STEENKESTE

Mairie : Véronique LEVIEUX, élue référente du Conseil de quartier, Alexandre BAUX-DE CASTRO, coordinateur des Conseils de quartier

Invité.e.s : Victoria OLMOS, Pierre-Emmanuel DUPRAT

En introduction de la réunion Alain GENEL remercie les personnes présentes. Il rappelle que la réunion devra se terminer à 21h précises afin de laisser la salle à l'association qui l'utilise après. Il demande si la mairie peut trouver une autre salle où le Conseil de quartier sera plus « libre ». Il passe ensuite la parole à Véronique LEVIEUX afin qu'elle réponde aux questions posées par le Conseil de quartier lors de la réunion précédente.

Pierre GENIN demande quelle est la position de la Mairie de Paris sur l'utilisation de chauffage extérieur sur les terrasses.

Pour rappel, il est interdit de chauffer les terrasses ouvertes depuis le décret du 30 mars 2022 qui prévoit une contravention de 5e classe. Avec le retour de la fraîcheur, la Ville a décidé de mettre en œuvre une campagne d'information afin de sensibiliser les gérants des bars et restaurants à la nécessaire sobriété énergétique.

La Mairie de Paris Centre sera favorable à la verbalisation des contrevenants par la DPMP, dès que la phase de sensibilisation aura pris fin (1 ou 2 mois selon toute vraisemblance). Les verbalisations ne pourront avoir lieu que dans le cas où le chauffage est allumé. La simple présence d'une installation de chauffage extérieur ne permet pas la verbalisation bien que l'installation soit illégale. En conséquence, pour surmonter cette difficulté, la Direction de l'Urbanisme envisage la mise en place d'une indemnité d'occupation irrégulière pour les commerçants qui n'auraient pas démonté leur dispositif.

Il demande également quand les terrasses seront mises en conformité avec la réglementation spécifique au quartier Montorgueil ?

Il conviendrait de communiquer les localisations ciblées en ce sens, afin de pouvoir répondre de la manière la plus précise possible.

Il signale également que de nombreuses autorisations encore en vigueur ne respectent pas le règlement particulier car elles ont été accordées sur la base de l'ancien règlement. Le Conseil de quartier demande à ce que ces autorisations soient mises à jour sur la base du nouveau règlement

Comme indiqué dans la seconde question, serait-il possible d'obtenir des précisions quant aux rues incriminées, afin de répondre le plus précisément possible ?

Il est demandé si le Conseil de quartier pourra organiser une réunion publique de restitution des conclusions de l'étude relative au bruit dans le quartier par BruitParif.

Les représentants de BruitParif sont disponibles pour venir présenter l'étude lors de la prochaine réunion du Conseil de quartier le 17 novembre.

Une habitante signale que place Goldoni des engins de travaux ont emprunté la place pour accéder à la cour de l'école et qu'ils ont cassé un plot en pierre. En conséquence, ces plots étant reliés par des chaînes, ils engendrent des chutes.

La Mairie remercie l'habitante pour ce signalement et invite les conseillers de quartier à transmettre ce type de signalement sur l'application Dans ma Rue pour une prise en compte efficace par les services opérationnels. Compte tenu de l'enjeu de sécurité, nous demandons une réparation rapide.

Un passage piéton a été supprimé rue Etienne Marcel en face de la poste au niveau de la rue Jussienne.

Avant les travaux sur la Poste, il n'y avait pas de passage piéton à cet endroit. Pendant les travaux, un passage piéton temporaire a été installé car le trottoir était bloqué par les travaux côté Poste. Ce passage piéton jaune avait donc vocation à disparaître, pour revenir à la situation antérieure.

Si à l'usage, le Conseil de quartier et les parents ont observé qu'il était utile, nous allons demander à la STV d'étudier sa pérennisation en blanc, toutefois il ne sera pas aux normes (abaissement de trottoirs, bande podotactiles pour aveugles), et en aucun cas on ne peut ajouter un feu rouge à court terme car cela entraînerait de gros travaux qu'il conviendrait, a minima, de mutualiser avec une rénovation de la rue.

Les habitants confirment que ce passage piéton leur semble très utile, notamment en raison des deux arrêts de bus, des deux écoles, de la poste du Louvre et du passage couvert qui se situent à cet endroit.

PLU:

Alain GENEL explique que l'on se situe dans la troisième et dernière phase de concertation du PLU qui concerne les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), le règlement et les prescriptions localisées. Le Conseil de quartier a la possibilité de remplir un cahier d'acteur afin de faire remonter ses préoccupations. Ce document est actuellement en préparation au sein du groupe de travail PLU qui a organisé par ailleurs un certain nombre de déambulations dans notre quartier pour identifier les points susceptibles de faire l'objet de prescriptions localisées. Les documents seront diffusés à tous les conseillers de quartier avant d'être finalisés, afin que chacun puisse faire ses remarques.

Pierre GENIN présente ensuite plus en détail le travail de la commission PLU, en s'appuyant sur un document qu'il a préparé et qui sera diffusé avec le compte rendu de la réunion : le Cahier d'acteur permet de faire des remarques et d'apporter des réponses à l'avant-projet proposé par la Ville de Paris. Pour en prendre connaissance, les conseillers de quartier ont bénéficié de plusieurs réunions publiques ainsi que d'une marche exploratoire organisée par le CAUE.

Dans le cahier d'acteur, le groupe de travail aborde le sujet du logement : développer le logement social, maintenir ou renforcer la protection de l'habitat car la zone est en déficit d'habitat. Le sujet de la végétalisation est également abordé en proposant des surfaces de l'espace public comme réserves à végétaliser, ou en proposant des zones à protéger. Concernant le patrimoine, le PLU précédent protégeait principalement le patrimoine des XVII^e et XVIII^e siècles, le Conseil de quartier propose d'ajouter également, de façon ponctuelle des édifices des XIX^e et XX^e siècles. Les thématiques commerciales, surconcentration des bars et restaurants, hôtellerie de courte durée, « darkkitchens » et « darkstores » sont également abordées dans le cahier d'acteur. Les prescriptions localisées abordent ces mêmes thèmes.

Le groupe de travail a choisi de découper le quartier en 10 secteurs, au sein desquels des marches exploratoires ont été organisées avec les cartes de ce qui est déjà protégé afin de faire des propositions.

Il y a dans le quartier quelques bâtiments publics que le Conseil propose de conserver comme équipement public ou, le cas échéant, comme réserve de logements. Une

habitante fait remarquer que les équipements publics sont souvent de beaux bâtiments accessibles au public et que lorsqu'ils sont transformés en logements, ils ne sont plus accessibles. Le public perd donc l'accès à ce patrimoine.

Sur la partie équipements, le Conseil de quartier a été plus attentif aux fontaines, kiosques ou ateliers de réparation.

Concernant le commerce, le Conseil de quartier a classé les rues en fonction du nombre de restaurants par tronçon de 100 m, afin de pouvoir mettre en place des outils pour limiter le changement de destination des surfaces commerciales. Il souhaiterait que sur certaines rues, l'artisanat soit protégé voire développé avec un mécanisme de préemption des locaux commerciaux.

Le Conseil de quartier souhaiterait également prolonger l'OAP sectorielle des Halles qui existe dans le PLU actuel.

Une habitante demande si les écoles Etienne Marcel et Dussoubs et l'église Saint Eustache sont protégées. Actuellement, ce n'est pas le cas, mais ces deux bâtiments scolaires pourraient être protégés par le PLU au titre de la protection de la Ville de Paris. L'église est pour sa part protégée au titre des monuments historiques.

Alain GENEL ajoute qu'il constate dans les aires piétonnes du quartier des conflits d'usages entre les camions, les piétons, les vélos : l'étroitesse des rues empêche parfois même les piétons de circuler correctement lors du passage de poids lourds. Il indique que la mise en place de zones logistiques et d'aires de stationnement doit permettre de traiter le problème des livraisons tout en interdisant l'accès des poids lourds aux rues étroites.

Budget

Le budget de fonctionnement est arrêté comme suit :

- Participation à des projets de l'école Etienne Marcel : 1196€
 - o Un car pour Fontainebleau qui permettrait d'emmener 3 classes. 814€
 - o Une visite au musée de la Chasse et de la Nature avec conférence, pour une classe 140€
 - o Une visite de l'opéra Garnier pour une classe, 28€
 - o Une visite au musée des Arts Décoratifs, avec conférence, 110€
- Kit de communication, 1000€, badges, kakémonos, oriflamme, cartes de visites, deux enregistreurs numériques
- Pot de fin d'année, 100€
- Constats d'huissier 1500€
- Abonnement pro Zoom, 140€
- Participation événement « jeunesse loisir » été 2022 500 €
- Enquête sur le départ des familles : 1830€

Le Budget d'investissement est acté :

- Restauration de pied d'arbre boulevard Sébastopol 148€
- Réparation d'un encadrement d'un pied d'arbre 145€
- Installation d'un entourage de pied d'arbre 1 005€
- Réparation d'un autre pied d'arbre : 200€
- Création d'une nouvelle fresque dans l'école Jussienne 2 530€.
- Achat de matériel pour jeux d'enfants, pour la cour Oasis de l'école Dussoubs (4 bûches de bûcheron en mousse, un coffre en bois, deux gros camions benne, deux gros camions pelleteuse, et un gros camion bulldozer) 1 070€
- Installation de bancs placette entre la rue de Turbigo et la rue de Palestro : 1583€
- Achat d'instrument de musique pour le conservatoire : 1583€

Marie-Ange SCHILTZ explique que, place Goldoni, il y a trois écoles, une halte-garderie, une école maternelle et une école primaire. Elle propose que le Conseil de quartier travaille sur un projet de rue aux écoles sur cette place, pour l'année prochaine.

Présentation du projet de marquage de l'enceinte Philippe Auguste

François RICHE prend la parole pour présenter le projet qu'il porte.

Il profite de cette occasion pour rappeler que le « Défenseur du Temps » qui se situe dans le quartier de l'Horloge, a été rénové. L'œuvre se trouve actuellement à la fondation La Fayette, 9 rue du Plâtre. Elle sera normalement remise à sa place en mars.

Il explique également que le cinéma le Luminor, situé rue du Temple, près du BHV, est menacé par son bailleur d'être mis à la porte. Les Conseils de quartier souhaitent apporter leur soutien à cet acteur historique du quartier. Il propose donc au Conseil de quartier Halles-Beaubourg-Montorgueil de se joindre aux actions qui seront conjointement menées par les Conseils de quartier Marais-Archives et Temple-Enfants Rouges.

Alain GENEL explique que le Conseil de quartier HBM suit de près cette question et que les actions de défense du Luminor doivent mobiliser l'ensemble des Conseils de quartier de Paris Centre, et que les Conseillers de quartier seront consultés et tenus informés par leur équipe d'animation.

Le projet de marquage au sol de l'enceinte Philippe Auguste et d'installations de signalétiques explicatives avance. Des rencontres avec la Commission du Vieux Paris, la Commission des historiens de Paris Centre et les ABF ont permis de donner l'aval à ce projet et d'harmoniser la façon dont ce dernier est tracé ainsi que les plaques de situation et d'explication. François RICHE explique que certaines plaques actuelles ne sont pas tout à fait justes, notamment en ce qui concerne les portes. Actuellement un tracé existe au sein du Crédit municipal et rue Rambuteau (dans la portion entre la rue des Archives et la rue du Temple), ainsi qu'à l'angle des rues St Martin et Grenier Saint-Lazare. D'autres portions de l'enceinte vont être tracées dans Paris Centre.

Ces marquages se font par des étiquettes métalliques sur la chaussée et sur les trottoirs, ils se font avec un changement de dallage.

A ce jour François RICHE n'a plus de nouvelles de l'avancement du projet, il ne sait pas si les marchés avec les entreprises ont été finalisés et quel est le prévisionnel de démarrage des travaux.

La prochaine réunion se tiendra le 17 novembre à 19h.